

NUMÉRO D'APPEL D'OFFRES : 5000049085

SÉRIE DE QUESTIONS ET RÉPONSES – 007

Q41. Pouvez-vous préciser s'il faut donner suite aux renseignements énoncés à l'Annexe A - *Énoncé des travaux* dans l'offre, ou si cela est nécessaire seulement si la soumission de l'offrant est retenue.

Cette question s'applique à tous les éléments, mais à la section 6.2 *Confidentialité* à la page 65, les soumissionnaires devraient-ils par exemple inclure dans l'offre un énoncé à cet égard?

R41. Cet énoncé sera requis si l'offre est retenue.

Q42. D'après le critère C1.2, l'offrant doit démontrer que la ressource proposée a de l'expérience du coaching destiné aux cadres dans une organisation à vocation scientifique.

Pourriez-vous donner une définition claire d'une organisation à vocation scientifique? Quelle organisation constituera une organisation à vocation scientifique? Quel type d'organisation ne constituerait pas une organisation à vocation scientifique?

R42. Le mandat de l'organisation ou de groupes précis au sein d'une organisation doit être lié à la recherche, à l'élaboration, à l'application, à la réglementation et/ou à la diffusion de connaissances, de produits ou de renseignements scientifiques.

Q43. D'après la section 5.3.8 *Groupes d'équité en matière d'emploi*

Dans la mesure du possible, la CCSN s'efforce de répondre aux demandes des employés qui souhaitent recevoir des services de ressources issues de communautés précises pour l'équité en matière d'emploi. Par conséquent, si les ressources de l'offrant souhaitent divulguer cette information, la CCSN demande à l'offrant d'indiquer à quel groupe d'équité en matière d'emploi les ressources s'identifient. Les informations fournies seront utilisées dans le seul but de mettre en relation les employés avec les ressources de la communauté demandée et ne seront divulguées qu'aux employés qui demandent une ressource précise.

Pouvez-vous nous donner une liste ou des exemples des groupes d'équité en matière d'emploi auxquels les ressources peuvent s'identifier?

R43. La *Loi sur l'équité en matière d'emploi* établit quatre groupes désignés comme suit : les femmes, les Autochtones, les personnes handicapées et les membres des minorités visibles.

Q44. Accepteriez-vous un nombre équivalent d'années d'expérience pour les volets 1, 2 et/ou 3A/3B si l'une de nos ressources ne possède pas une accréditation de l'ICF ou un diplôme en psychologie?

Le cas échéant, quel serait le nombre équivalent d'années d'expérience/d'heures d'expérience de projets?

R44. Non. Pour les volets 1 et 2, une accréditation en coaching ou en psychologie est requise. Le volet 3 n'exige pas une telle accréditation.

Q45. Nous vous saurions gré d'accorder une prolongation d'une semaine à la date de clôture de cet appel d'offres. Au cours des dernières semaines, nous avons reçu un afflux d'appels d'offres, et les consultants sont maintenant de retour de leurs vacances. Nous disposons d'un grand bassin de talents à présenter à la CCSN, mais nous aimerions obtenir un peu plus de temps pour veiller à préparer de

manière exhaustive les ressources en vue de leur présentation afin que la CCSN dispose d'un vaste bassin de ressources chevronnées au cours des cinq prochaines années.

R45. Nous ne sommes pas en mesure d'accorder une autre prolongation, puisque les échéanciers sont assujettis à nos besoins opérationnels.

Q46. La section 5.3.1 *Marchés réservés aux entreprises autochtones* de la DP indique que les « commandes subséquentes à l'offre à commandes résultante peuvent être réservées dans le cadre de la SAEA du gouvernement fédéral ». La partie 2 de cette même section demande aux fournisseurs de confirmer qu'ils sont soit une entreprise autochtone, soit dans une coentreprise avec une telle entreprise.

Étant donné que des entreprises non autochtones peuvent également soumissionner, pouvez-vous confirmer que les fournisseurs qui ne sont ni une entreprise autochtone ni dans une coentreprise avec une telle entreprise ne sont pas tenus de fournir une attestation aux termes de cette section?

Sinon, de quelle façon les entreprises non autochtones peuvent-elles répondre adéquatement à cette section?

R46. C'est exact. Une attestation n'est pas nécessaire dans cette situation.